



Pôle	Ressources
Auteur	Coralie Russello
Rapporteur	Gérald Giraud
Date du conseil	28/03/2025
Nombre d'annexes	0

Délibération du Conseil Municipal N°2025-027 Séance du 28/03/2025

Le vingt-huit mars deux-mille-vingt-cinq à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Martin d'Uriage, légalement convoqué le vingt-et-un mars deux-mille-vingt-cinq, s'est réuni en salle du conseil municipal sous la présidence de Gérald GIRAUD, maire.

Nombre de membres :	
- En exercice :	28
- Présents :	19
- Votants :	27

Présents : Gérald Giraud, Cécile Conry, Estelle Gignoux, Michel Deridder, Claudine Chassagne, Jean-Charles Congard, Peggy Briand, Roberte Pelletier, François Bernigaud, Didier Bouvard, Marie-Paule Balicco, Isabelle Gloux, Françoise Berthoud, Frédéric Cuchet, Florence Boullen-Murienne, Laurent Robert, Jacqueline Baret, Bruno Jacovella, Mathieu Kuntz.

Excusée : Beate Bersch.

Ont donné pouvoir : Hubert Jeanson à Jean-Charles Congard, Renée-Claire Mancret à Gérald Giraud, Jean-Marc Abramowitch à François Bernigaud, Gilles Duvert à Claudine Chassagne, Arnaud Callec à Cécile Conry, Gabriel Gandini à Michel Deridder, Frédéric Jarry à Estelle Gignoux. Brigitte Dulong à Jacqueline Baret.

Secrétaire de séance : Michel Deridder.

Objet : Budget Annexe production d'énergie – Budget primitif 2025

Élu rapporteur : Gérald GIRAUD - Maire

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et suivants ainsi que l'article L.5217-10-4 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025-005 Séance du 19/02/2025 ayant pour objet Budget annexe Production d'Énergie - débat d'orientation budgétaire 2025 et présentation le rapport d'orientations budgétaires du budget de la commune pour l'année 2025 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2025-016 adoptée lors de la séance du 28/03/2025 portant sur l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2024 ;

Vu le rapport détaillé de présentation du budget primitif 2025, joint au projet de délibération ;

Vu la nomenclature comptable M4 qui s'applique aux métropoles et aux villes ;

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Exposé des motifs conduisant à la proposition :

Considérant que le budget primitif 2025 s'inscrit dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires du 19/02/2025 ;

Considérant que le budget annexe est construit à partir de la nomenclature comptable M4 pour les services à caractère industriel et commercial ;

Considérant la délibération du Conseil Municipal n°2025-016 portant sur l'affectation des résultats définitifs de l'exercice 2024 et donc l'affectation au budget 2025 suivante :

RF 002	19 396.13 €
RI 001	25 132.80 €

Considérant que le budget annexe s'équilibre en dépenses et en recettes, en fonctionnement et en investissement, de la façon suivante :

Fonctionnement				
Dépenses <i>pour mémoire</i>				
Opération Chapitre	BP N-1 2024	BP PREPA 2025	RAR 2024	TOTAL BP 2025
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00	0,00		0,00
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 406,00	25 300,00		25 300,00
022 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00		0,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 000,00	0,00		0,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	18 034,00	18 034,00		18 034,00
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	10,00	15 062,13		15 062,13
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0,00	0,00		0,00
Total Dépenses	48 450,00	58 396,13	0,00	58 396,13
Fonctionnement				
Recettes <i>pour mémoire</i>				
Opération Chapitre	BP N-1 2024	BP PREPA 2025	RAR 2024	TOTAL BP 2025
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	18 424,69	19 396,13		19 396,13
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	30 015,31	39 000,00		39 000,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	10,00	0,00		0,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00		0,00
Total Recettes	48 450,00	58 396,13		58 396,13
Résultat Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00

Investissement				
Dépenses <i>pour mémoire</i>				
Opération Chapitre	BP N-1 2024	BP PREPA 2025	RAR 2024	TOTAL BP 2025
020 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00		0,00
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	13 008,00	13 010,00	13 007,44	26 017,44
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 124,80	17 149,36		17 149,36
Total Dépenses	30 132,80	30 159,36	13 007,44	43 166,80

Investissement				
Recettes <i>pour mémoire</i>				
Opération Chapitre	BP N-1 2024	BP PREPA 2025	RAR 2024	TOTAL BP 2025
001 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 098,80	25 132,80		25 132,80
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 000,00	0,00		0,00
040 DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	18 034,00	18 034,00		18 034,00
Total Recettes	30 132,80	43 166,80	0,00	43 166,80
Résultat Investissement	0,00	13 007,44	-13 007,44	0,00

La présente délibération peut faire objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication sur le panneau d'affichage de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2025 du budget annexe production d'énergie de la commune, tel que présenté ci-dessus et conformément à l'annexe ;

MANDATE le Maire et la Direction Générale des Services pour la mise en œuvre de la présente délibération.

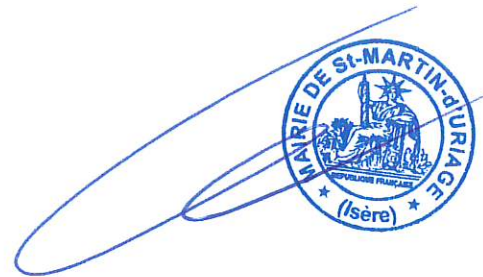
Publiée le : 03/04/2025

Transmise au Représentant de l'État le : 03/04/2025

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (article R.421-1 du Code de Justice administrative).

Fait et délibéré en séance le 28/03/2025

LE MAIRE
Gérald GIRAUD



Envoyé en préfecture le 03/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le



ID : 038-213804222-20250328-AG_DEL2025_027-DE

